

I Fontaine

Information



Bulletin Municipal n°10
Janvier 2013

Dates à retenir!

Dates à retenir!

➤ Janvier :

- 06 - Tournoi de tennis.
- 12 - Don du sang (8 h 30 à 12 h 00).
- 13 - Tournoi de tennis.
- 20 - Loto organisé par les aînés.
- 27 - Tournoi de tennis.



➤ Février :

- 03 - Tournoi de tennis.
- 09 - Concours de belote organisé par le club de foot.



➤ Mars :

- 02 - Repas des chasseurs.
- 09 - Loto organisé par les parents d'élèves des écoles.
- 16 - Repas de l'Association France Myopathie (AFM).
- 24 - Vide grenier organisé par les pompiers.



➤ Avril :

- 06 - Don du sang (8 h 30 à 12 h 00).
- 06 - Tournoi de tennis interclubs (après-midi).
- 13 - Soirée théâtrale organisée par le Téléthon.

➤ Mai :

- 04 - Soirée dansante « les années 80 » organisée par le club tennis.
- 25 et 26 - Fête de la chasse (exposition).

➤ Juin :

- 08 - Tournoi de tennis.
- 16 - Concours de pêche organisé par les chasseurs à l'étang communal.
- 21 - Fête de fin d'année des FRANCAS.



➤ Juillet :

- 06 - Don du sang (8 h 30 à 12 h 00).
- 13 - Feux d'artifice vers 22 h 00.
Bal populaire du 14 juillet organisé par le club de foot.
- 21 - Assemblée Générale de l'association « Rhin et Danube ».

➤ Août :

- 24 et 25 - Fête patronale.

➤ Septembre :

- 01 - Marche d'automne du Téléthon.
- 14 - Don du sang (8 h 30 à 12 h 00).
- 15 - Concours de tarot organisé par les aînés.

➤ Octobre :

- 09 - Vente de bois organisée par l'ONF.

➤ Novembre :

- 09 - Don du sang (8 h 30 à 12 h 00).
- 30 - Sainte Barbe organisé par les pompiers.

➤ Décembre :

- 06 et 07 - Téléthon
- 31 - Bal de la Saint Sylvestre organisé par le club de foot.



Chère Madame, Cher Monsieur,

A l'occasion de la dixième édition de ce magazine depuis la mise en place de votre équipe municipale en 2008, c'est toujours avec grand plaisir que je viens à votre rencontre, pour vous livrer les informations d'actualité dans notre cité et plus largement sur le territoire communautaire, pour partager avec vous les joies, mais hélas aussi les peines que certaines familles ont douloureusement éprouvées au cours de l'année écoulée, et surtout pour vous souhaiter à tous une bonne santé et beaucoup de bonheur pour 2013 !

Tout ne va pas pour le mieux dans notre société en perte de repères et d'emplois, incertaine des lendemains...dans un monde improbable. Quel réconfort pourtant à voir l'enthousiasme des parents, des enseignants et des Francas lors de la préparation du marché de Noël des écoles ! Que d'admiration devant l'investissement bénévole des associations, des employés communaux, des commerçants et artisans, dans toutes les manifestations sportives et culturelles, mais aussi caritatives comme le Téléthon, la confection des colis de Noël offerts par la commune aux personnes de 70 ans et plus, ainsi qu'aux malades et handicapés de tous âges. Quelle fierté d'avoir un Centre de sapeurs pompiers volontaires performant ! Quelle belle leçon de solidarité et de gaîté donnée par nos « Anciens » !

Les conseillers municipaux, les adjoints et moi-même, efficacement secondés par les secrétaires de mairie, gèrent au mieux les finances communales, tout en décidant des travaux nécessaires à l'entretien de notre patrimoine, des aménagements urbains, de la protection et la qualité de nos ressources en eau potable et au traitement des eaux usées, au renouvellement du matériel technique ou bureautique, au bon fonctionnement de nos établissements scolaires. Tout cela en veillant à ne pas augmenter le taux des impôts locaux en ces temps de « crise » économique. Ce qui n'est pas forcément le cas pour les autres collectivités figurant sur vos « feuilles d'imposition » !

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Communauté de communes du Val de Semouse exerce la compétence « petite enfance ». Il s'agit pour nous de l'accueil périscolaire, mis en place par la commune en 2002. En réalité rien ne change : Les Francas continuent à assurer la garde des enfants dans le temps périscolaire, les vacances d'hiver et de printemps ainsi que les vacances d'été, aux mêmes endroits. La commune de Fontaine continuera à verser chaque année à la CCVS les sommes correspondant au coût de fonctionnement de ce service, diminuées des subventions versées par la CAF et le Conseil général, ainsi que de la part payée par les parents, soit 81.311 €.

A la même date la collecte des ordures ménagères, qui est déjà de la compétence communautaire, passe sous l'égide du SICTOM du Val de Saône (communautés de communes autour de Port sur Saône) et aura pour principale conséquence l'attribution à chaque foyer, d'une poubelle à puce pour les ordures ménagères, l'autre poubelle devenant poubelle pour le tri sélectif des plastiques, emballages alimentaires et papiers (à l'exclusion du verre). Vous serez bientôt directement et clairement informés de ces changements !

Au 1^{er} janvier 2014, un nouveau territoire communautaire sera fonctionnel, composé de trois communautés de communes qui recouvrent les cantons de St LOUP sur SEMOUSE et VAUVILLERS, soit près de 20 000 habitants.

Pour 2013, nous allons poursuivre le programme prévu, dans le respect des décisions prises par le conseil municipal, en associant les riverains concernés par les travaux. Sachez que nous sommes à l'écoute de chacun d'entre vous et si nous préférons les compliments, les critiques « positives » sont aussi les bienvenues.

En vous renouvelant mes meilleurs vœux en ce début d'année nouvelle, je vous assure de mon dévouement total et sincère dans la charge qui m'est confiée et que j'exerce avec toute la passion que je porte à cette attachante commune.

Votre maire, Marie-Odile Hagemann

Bien amicalement, *Mo. Hagemann*

Urbanisme.....

Urbanisme...

➤ Travaux au centre bourg (1^{ère} tranche)

Durant le mois de juillet 2012, la circulation dans notre village a été perturbée par des travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs et de la mise en place d'une zone de circulation à 30 Km/h.

Ces trois semaines de travaux ont permis de rénover la zone commerçante du village, et ainsi assurer une meilleure sécurité des piétons.

Le coût de ces travaux a été supérieur aux prévisions initiales, car des travaux supplémentaires ont été réalisés sur les réseaux d'eaux pluviales et usées, ainsi que sur le renfort de la chaussée (route départementale). Le montant total de ces travaux s'élève à 78 979,65 € TTC, pour lesquels une subvention de 12 276,00 € a été accordée.



La municipalité vous remercie de votre bonne compréhension !



➤ Restauration des vitraux de l'église

Les vitraux de l'église ont été restaurés au mois d'octobre. Cette opération a permis de réparer trois vitraux et renforcer les protections d'une partie de ceux-ci. Le montant de cette restauration s'élève à 35 473,17 € TTC, pour laquelle nous obtiendrons une subvention de 16 278,72 € TTC.

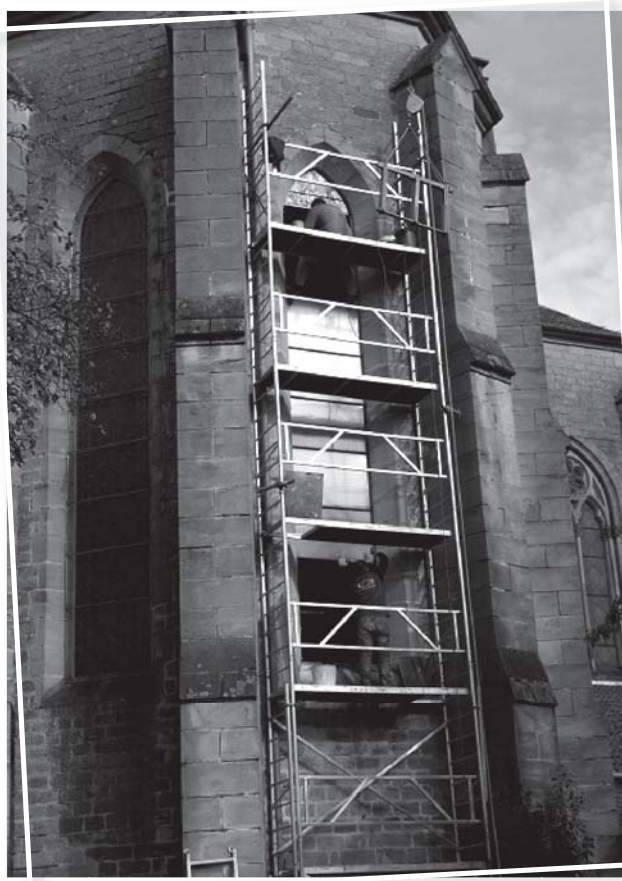
➤ Travaux d'entretien du patrimoine

Dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux, nous avons effectué quelques opérations d'entretien ou de réparation durant l'année 2012 :

- entretien des murs de la cour de l'école primaire = 845 €
- entretien des toitures de l'école primaire = 5 336 €
- reprise totale du toit du préau de l'école primaire = 15 967 €
- peintures dans les vestiaires du stade = 910 €
- interventions sur la sécurité et l'éclairage des écoles = 1 515 €

➤ Restructuration du centre bourg (2^{ème} tranche)

Dans le courant de l'année 2013, nous avons prévu de continuer l'aménagement du centre bourg, avec le prolongement de la zone à 30 Km/h jusqu'au-delà de la place de la mairie. Ces travaux seront réalisés en principe au cours de l'été, après l'avis du conseil municipal et le vote du budget.



Environnement.....

Environnement...

➤ *Nettoyage du village,... une action citoyenne !*

le samedi 16 mars 2013



Comme l'année passée, la municipalité fait appel à la population volontaire, aux associations, aux jeunes, pour effectuer un nettoyage de notre village (rues, routes d'accès, places, etc....) le samedi 16 mars : RDV place de la mairie dès 08 h 00 - Il est demandé à chacun de venir avec un gilet fluorescent, des gants de chantier ou jardinage.

Les jeunes enfants seront sous la responsabilité de leurs parents.

Nous étions 35 bénévoles l'année dernière, venez plus nombreux ! Merci d'avance !

➤ *Renouvellement du matériel roulant de la commune*

Depuis quelques mois, vous n'entendez plus dans le village le « bruit caractéristique » du camion Mercedes de la commune. Celui-ci, qui avait 30 ans, nécessitait de très importantes réparations. Nous avons dû le remplacer sur le budget 2012 = Véhicule de marque Citroën à 27 478 €...



➤ *Surveillance et inspection du réseau électrique par ERDF*

ERDF informe la population du survol des lignes électriques moyennes tension (20 000 volts) entre le **22 janvier 2013** et le **08 février 2013**. Ces vols rasants (10 mètres du sol) peuvent impressionner certaines personnes ! L'hélicoptère est bleu, il est immatriculé F.GSIC.



➤ *Déneigement des trottoirs*

Suivant l'arrêté municipal (de rappel) n° 4 du 23 janvier 2013, il est rappelé que les riverains de la voie publique doivent participer au déneigement et balayer ou faire balayer la neige, chacun au droit de sa façade ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir. Les riverains de la voie publique doivent participer à la lutte contre le verglas en salant, chacun au droit de sa façade ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir. Dans le cas exceptionnel où certaines personnes se trouveraient dans l'impossibilité majeure de suivre ces consignes, prière de le signaler au secrétariat de mairie. Tél. : 03 84 94 80 90.

➤ *ONF et Affouage*

A l'occasion de la vente d'automne, 4 parcelles étaient mises en vente, elles ont trouvé preneur pour la somme de 89 278 €.

Cette année, 184 personnes ont manifesté le désir d'obtenir un lot « d'affouage ». La vente tardive des coupes, ainsi que les conditions météorologiques, ont retardé le « lotissement » de ces lots. Le tirage au sort devrait intervenir début février.

Afin d'éviter les incidents survenus l'an dernier, une attention toute particulière sera portée par les services de l'ONF, ainsi que par les garants sur l'exploitation par les affouagistes. Un rappel à la réglementation sera effectué le jour du tirage au sort.



Vœux du Maire.....

Vœux du Maire avec remise des prix du fleurissement

Au cours de la traditionnelle cérémonie des vœux de Madame Marie-Odile Hagemann aux habitants de Fontaine-les-Luxeuil le 11 janvier 2013, a eu lieu la remise des prix du concours de fleurissement communal.

Ces récompenses ont été attribuées dans différentes catégories :



1) Catégorie fenêtres et murs :

- 1^{er} prix à Grosjean Patrick et Colin Sylvie,
- 2^{ème} prix à Sekelick Roselyne.

2) Catégorie maisons neuves - cours :

- 1^{er} prix à Jeangey Ginette,
- 2^{ème} prix à Arrouey Lucienne, Chaon Karine, Guiot Pascal, Simonin Maurice, Antoine Colette, Tisserand Marie-Claude.
- 3^{ème} prix : Kauffmann Chantal, Kiefer Marie-Joseph, Bigey Jean, Moricet Alain, Poirot Danièle.

3) Catégorie maisons anciennes - cours :

- 1^{er} prix à Galmiche Nathalie,
- 2^{ème} prix à Perrot Séverine, Gallaire Noëlle, Ulrich Lucien, Chassard Marguerite.
- 3^{ème} prix : Demougin Yvonne, Arnoux Martine, Stefani Isabelle, Verpillat Jean.

4) Commerces :

- 1^{er} prix à la Boucherie Farque et l'Hôtel de la Poste.

Nous remercions chaleureusement tous les participants pour leur contribution à l'embellissement de notre village.



Lors des vœux, Madame le Maire a rappelé l'excellent travail et la disponibilité de l'ensemble du personnel du CPI (Centre de Première Intervention) de Fontaine-les-Luxeuil.

Cinq personnes du CPI ont été citées ou honorées :

- Promotion au grade de Sergent-chef de Geoffroy Colin à compter du 01 janvier 2013,
- Remise du galon de sapeur à Paul Morand à l'issue de sa formation initiale,
- Remise du diplôme de secouriste (premier secours en équipe de niveau 1) à Jean-Baptiste Magrey.

Puis Madame le Maire a rappelé les promotions au 01 novembre 2012, de notre chef de centre Frédéric Kaufmann au grade d'adjudant et de Bernard Henry, président de l'amicale des sapeurs pompiers de Fontaine, au grade de Caporal-chef.

Cérémonie du 11 novembre

À l'issue de la messe célébrée en l'église de notre village, en présence des anciens combattants, nous étions nombreux rassemblés autour du monument aux morts pour cet hommage aux combattants de la première guerre mondiale.

Cette journée du 11 novembre est désormais la journée de reconnaissance du pays tout entier à l'égard de l'ensemble des morts pour la France tombés pendant et depuis la Grande Guerre et particulièrement envers les derniers d'entre eux, ceux qui ont laissé leur vie en Afghanistan.



Cette année encore, nous avons eu l'honneur de compter sur nos rangs un détachement militaire de la BA 116 et le personnel de notre CPI. Les enfants du primaire ont chanté la Marseillaise et trois enfants ont lu le message du président de l'Union Française des Associations de combattants et victimes de guerre (UFAC).



Information mairie.....

Information mairie

➤ *Suppression des autorisations de sortie de territoire pour les mineurs (AST)*

Depuis le 01 janvier 2013, les autorisations de sortie du territoire pour les mineurs ne seront plus demandées. Ce document qui jusqu'alors était établi par les mairies ou les préfectures ne sera plus nécessaire.

Dans le cadre du renforcement du principe de liberté de circulation, un mineur français pourra voyager dans toute l'Union Européenne avec un simple titre d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport). Pour les autres pays hors Union Européenne, un passeport reste le plus souvent obligatoire, assorti le cas échéant d'un visa. Avant tout voyage, il est conseillé de se renseigner sur les formalités et les autres documents qui peuvent être exigés par le pays de destination. Certains pays de destination imposent parfois des modalités spécifiques supplémentaires telles qu'un visa ou une autorisation parentale pour les mineurs.

Aussi, il est conseillé de préparer son voyage en vérifiant au préalable les documents demandés sur l'espace dédié du site internet du ministère des affaires étrangères, dans la rubrique « conseils aux voyageurs ».

➤ *L'interdiction de sortie du territoire (IST)*

Le juge des affaires familiales ou le juge des enfants peut décider de prononcer une interdiction de sortie de territoire pour un mineur. Cette interdiction, portée au fichier des personnes recherchées, permet de faire obstacle aux déplacements du mineur lors des contrôles aux frontières. Lorsque cette interdiction est prononcée par le juge aux affaires familiales, une levée temporaire de l'IST peut être décidée par les parents (par exemple pour un voyage scolaire). Aucune formalité particulière n'est nécessaire lorsque les deux parents accompagnent l'enfant dans son voyage. En revanche si l'enfant voyage sans l'un de ses parents, l'autre parent doit avoir donné son autorisation. Si l'enfant voyage sans ses parents, chacun des parents doit avoir donné cette autorisation.

➤ *L'opposition à la sortie du territoire (OST)*

En cas d'urgence, face à un risque avéré, l'un des parents peut présenter une demande d'opposition à la sortie du territoire (OST) de son enfant mineur en saisissant la préfecture (ou le commissariat de police et la brigade de gendarmerie en dehors des heures ouvrables). Si le préfet accède à cette demande après examen des éléments fournis par le demandeur, l'opposition à la sortie du territoire (OST) est inscrite au fichier des personnes recherchées. Cette mesure est valable 15 jours et ne peut pas être prorogée.

Collecte des ordures.....

Collecte des ordures ménagères

Le transfert de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères est désormais effectif. Le SICTOM du Val de Saône est désormais votre interlocuteur en ce qui concerne la collecte, et les problèmes qui pourraient survenir pendant celle-ci. La CCVS reste votre interlocuteur en ce qui concerne la facturation aux usagers.

Contacts :

• Problème et questions relatifs à la collecte :

SICTOM du Val de Saône

Madame Eloise Foissard - directrice de la régie collecte

Tél : 03 84 78 14 04 (ligne directe)

ou Tél : 03 84 78 09 52 (standard)

Eloise.Foissard@sictomvds.com

• Problème et questions relatifs à la facturation :

CCVS

Madame Claude Rebourcet

Tél : 03 84 94 19 42

Réception de la.....

Télévision Numérique Terrestre

Si vous rencontrez des difficultés de réception avec la Télévision Numérique Terrestre, un nouveau service d'information téléspectateurs, mairies, antennistes et professionnels est à votre service 24 h/24 et 7j/7.

- Composez le 0825 625 625 - Ce numéro permet, d'une part, de vous informer en cas d'interruption programmée de la diffusion (par exemple pour raison de maintenance), et d'autre part, il vous permet de nous signaler une panne. Ce signalement, après contrôle, permettra un rétablissement rapide du signal.

Vie associative.....

Vie associative

➤ *Marché de Noël*



Le vendredi 14 décembre 2012, Fontaine Lès luxeuil a accueilli le 2^{ème} marché de Noël des écoles, des francas et des associations au profit des enfants du village.

Pour la 2^{ème} fois, l'organisation a été perturbée par une météo capricieuse, quoique de saison. Les chants des écoliers, prévus sur le parvis de l'église éclairé pour l'occasion, ont dû s'abriter à l'intérieur. Le marché de Noël s'est quant à lui déroulé dans l'école maternelle. L'investissement des employés communaux n'a pas pu être apprécié à sa juste valeur. Il serait judicieux de réfléchir pour cette année, à une formule qui tienne compte de la période hivernale, tout en offrant un large espace aux stands du marché de Noël.

Les enseignants, les francas, les associations (Gym et bibliothèque), des exposants et des parents d'élèves ont animé 15 stands :

• Enseignants :

- Vente d'objets réalisés en classe par les enfants.
- Vente de sapins.

• Les francas :

- Vente d'objets, de roses des sables.
- Panier garni.
- Décoration du village avec des personnages de Noël.

• Les associations :

- La gym a proposé un atelier de maquillage et de modelage de ballon.
- La bibliothèque a vendu des objets de décoration.
- Le téléthon a fourni des ballons et de l'hélium.

• Les parents d'élèves :

- Animation de la buvette et de stands de nourriture.
- Fabrication d'objets de Noël.
- Confection de sablés.
- Décoration des écoles.

• Exposants :

- Mme Hacquart : Boules Chocos.
- M. Marquet : Miel.
- M. Verpillat : Manèges animés.



Le marché de Noël a rassemblé différentes générations autour de l'esprit de Noël. La venue du Père Noël a fait retomber tout le monde en enfance et a contribué à des moments d'échanges et de partages.

Les francas et les enseignants remercient l'ensemble des bénévoles, des parents, des associations et des élus qui ont permis de réaliser une manifestation conviviale.

Vie associative.....

Vie associative... Suite

➤ Pourquoi pas une nouvelle association ...

« Les petites mains ! »

Une association susceptible d'être créée si notre projet retient votre attention !

Que veut dire « les petites mains ».

Certaines personnes aux talents bien développés dans des domaines particuliers

(couture, broderie, perles, tricot, crochet, vannerie, peinture, restauration de vieux meubles, jardinage, taille d'arbres, champignons, décoration à thème, informatique, etc.....) accepteraient peut être de partager leurs connaissances avec d'autres qui attendent parfois un petit « coup de main » pour se lancer, elles-aussi.



Des événements comme le téléthon, Noël pourraient éventuellement guider le choix des activités.

Vous êtes intéressés par le projet, vous connaissez des personnes susceptibles de transmettre leur savoir, ou vous avez des propositions, alors contactez nous :

- Sylvie Colin au 03 84 94 82 76
- Colette Antoine au 03 84 94 81 91



Avec l'espoir que notre projet aboutisse, nous vous présentons tout d'abord, tous nos meilleurs vœux pour l'année 2013.

Si nous sommes suffisamment nombreuses (eux), nous nous retrouverons pour créer et lancer cette association.

A bientôt, Sylvie et Colette



➤ Lire et faire lire à Fontaine-les-Luxeuil ...

Pour la deuxième année, des bénévoles de lire et faire lire se sont engagés à transmettre leur plaisir de la lecture aux enfants de Fontaine-les-Luxeuil : Annick, Annie, Marie-Odile, René et Solange, cinq bénévoles enthousiastes et passionnés.

Âgés de plus de cinquante ans, ils ne font ni soutien scolaire, ni apprentissage. Ils lisent des histoires à des enfants volontaires, dans une démarche de plaisir, de partage et de découverte, et tissent des liens privilégiés avec les enfants. Quand ils ouvrent un album, c'est comme si une porte s'ouvrait. Il y a les mots. Il y a les images. Il y a la voix. C'est magique et merveilleux, et pourtant ce que fait le lecteur, les enfants sentent bien qu'ils pourraient le faire seuls, un jour... quelqu'un leur a transmis le goût de lire !

Les bénévoles prennent en charges à tour de rôle, quatre jours par semaine, les séances de lecture. Celles-ci s'adressent aux enfants de cycle 2 (grande section de maternelle, CP, CE1) et ont lieu dans une salle prêtée pour l'occasion par les Francas.



Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à la médiathèque de Fontaine-les-Luxeuil :
mediatheque.fontaine@orange.fr

➤ Bilan du Téléthon 2012

Recettes		Dépenses	
Buvette	1 346,88 €	Auchan	202,71 €
Yaourts	1 884,60 €	Boulangerie Fries (Remise 10%)	67,20 €
Jeux Enfants	366,50 €	Burgey	645,92 €
Porte clefs Lycée	264,90 €	Assurance	50,00 €
Flambeaux / Lampions	36,50 €	Casino	36,56 €
Badminton	36,00 €	Boucherie Farque (Remise 40%)	115,00 €
Broderie	558,00 €	Barquettes (Metro)	97,00 €
Choucroute / Sanglier	1 580,00 €	Lidl	44,85 €
Gaufres / Chichis	259,60 €	Alimentation Mathieu (Remise 10%)	55,00 €
Lard / Marrons	212,20 €	Porte Clef	153,50 €
Maquillage	28,45 €	Hélium	133,69 €
Ballons	117,00 €		
Belote	80,00 €		
Tir à la carabine	30,00 €		
Lancer bottes de paille	38,00 €		
Boutons	23,00 €		
Vente figurines	74,35 €		
Tombola	443,50 €		
Totaux	7 379,48 €		1 601,43 €



Bilan Général	
Bénéfice de la manifestation	5 778,05 €
Subvention CCVS	400,00 €
Dons Associations	645,50 €
Dons Particuliers (Chèques)	505,00 €
Dons Particuliers (Espèces)	10,00 €
Marche d'automne	798,45 €
Théâtre	427,00 €
Bénéfice Total 2012	8 564,00 €

Soyez tous remerciés pour votre généreuse participation au Téléthon 2012.
L'AFM et les bénévoles de l'équipe de Fontaine vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2013
et ils espèrent vous retrouver nombreux en décembre 2013 pour la 27^{ème} édition du Téléthon.



Sapeur-pompier volontaire à Fontaine-les-Luxeuil

pourquoi pas vous ?



Caroline, 21 ans,
sapeur-pompier volontaire
au CPI Fontaine les Luxeuil
depuis 4 ans

« Etre sapeur-pompier : c'est mon oncle, qui m'a transmis ce virus. Lui-même était pompier, et évidemment, j'ai suivi. »

Etre pompier, c'est poursuivre des valeurs nobles au sein d'une communauté où règne un esprit de groupe très fort : aider les autres, faire preuve de générosité, mais aussi de solidarité entre collègues.

Un des autres intérêts de cet engagement, c'est la variété des missions qui nous sont confiées. On ne fait jamais la chose. Les satisfactions sont quotidiennes : secourir une dame qui a fait une chute, éteindre un incendie... »



Bernard, 49 ans,
sapeur-pompier volontaire
au CPI Fontaine les Luxeuil
depuis 12 ans

« Etre à la disposition des autres, les aider dans leur détresse a toujours été une source de motivation pour moi. Pour ces raisons, à 37 ans, je n'ai pas hésité longtemps à signer mon engagement et à suivre les formations nécessaires par passion. »

Malgré les contraintes et certaines obligations, un pompier volontaire de CPI n'est pas rémunéré. Il a la plupart du temps une activité professionnelle, il est parfois étudiant, il a souvent un hobby... Cependant, lorsqu'on a besoin de lui, il lâche tout pour enfiler la tenue et accomplir sa mission.

La joie d'avoir sauvé une vie, la montée d'adrénaline lors des interventions, la satisfaction d'avoir éteint un incendie valent bien toutes les contreparties financières.

Les années passent mais ma passion ne fléchit pas. Bien au contraire, elle se renforce. Et, l'âge ne compte pas tant qu'on peut se rendre utile !

J'ai vraiment envie de faire connaître les facettes de cet engagement passionnant et que de nombreux habitants du village nous rejoignent. »



Près de 70 interventions chaque année
à Fontaine-les-Luxeuil gérées par
une équipe composée à 100 %
de sapeurs-pompiers volontaires bénévoles.



- Secours à personnes 71 %
- Incendies 10 %
- Opérations diverses 19 %

L'augmentation constante des interventions
nécessite impérativement la consolidation
des effectifs volontaires.

Pour devenir sapeur-pompier, adressez-vous au centre
d'intervention ou au service départemental
d'incendie et de secours de la Haute-Saône (SDIS 70)

Votre contact local :



Adjudant Frédéric KAUFFMANN
chef du centre d'intervention de
Fontaine-les-Luxeuil

**« Rejoignez-nous,
nous avons besoin de vous ! »**

N° de portable : 06 62 07 08 98

ou 03 84 94 88 50

Courriel : frederic.kauffmann2@wanadoo.fr

SDIS 70

4 rue Lucie et Raymond Aubrac
BP 40005 - 70001 VESOUL Cedex

Tél. : 03 84 96 76 10 - Fax : 03 84 96 76 18

Retrouvez toute l'info du SDIS 70 sur son site :

www.sdis70.fr

**Comme 100 % des sapeurs-pompiers, parallèlement à votre métier ou à vos études,
vivez un engagement au service des autres.**



Ce que font nos élus.....

Ce que font nos élus...

CONSEIL MUNICIPAL : Principales délibérations prises par vos élus

➤ 1 - Séance du 02 février 2012 :

- Décision de solliciter les subventions auprès du Conseil Général et de la Communauté de Commune du Val de Semouse pour le projet de restructuration du centre bourg (1^{ère} tranche).
- Vote du programme des travaux forestier pour l'année 2012 pour un montant de 36 265,40 € HT en investissement et 1 120,00 € HT en fonctionnement.
- Désignation de Monsieur Jean PERROT correspondant pour les alertes automatisées Dialphone (système d'alerte de la Préfecture), en remplacement de Monsieur Patrick GROSJEAN (ancien garde champêtre).

➤ 2 - Séance du 13 février 2012 :

- Refus du conseil municipal par 5 voix contre 4 et 3 abstentions pour la mise à disposition d'un logement communal situé 36 rue Marquiset, à titre gracieux et provisoire, à la demande de l'association lupéenne « Aide et Soutien aux Demandeurs d'Asile » pour une famille du KOSOVO, réfugiée en France.
- Décision à l'unanimité d'abandonner définitivement les captages suivants : source n° 7 bis des Gabiottes et sources 12 à 16, et 19, 20, 21 au Grand Bois, suite à un courrier émanant de l'Agence Régionale de Santé, qui souhaitait être informé rapidement de l'abandon de certains captages.

➤ 3 - Séance du 29 mars 2012 :

- Décision d'attribuer 3 stères annuels de lots de bois de chauffage aux pompiers du CPI, coupés et livrés, à tous les pompiers volontaires actifs et retraités.
- Approbation du Plan Communal de Sauvegarde établi pour préparer et organiser les secours à la population dans le cas d'une éventuelle catastrophe sur le territoire de la commune.
- Acceptation du devis proposé par l'ONF pour assistance à l'exploitation de bois façonnés pour les coupes 2012 dans les parcelles 66R (RS) : cubage et classement pour un volume de 75 stères.
- Approbation des comptes de gestion 2011 dressés par le receveur pour les budgets général, eau et assainissement.
- Approbation des comptes administratifs 2012 pour les budgets général, eau et assainissement. Maintien des taux des trois taxes communales au niveau de l'année précédente : taxe habitation = 4.73 % - taxe foncière bâti = 10.37 % - taxe foncière non bâti = 42.96 %. Approbation des budgets primitifs 2012.

➤ 4 - Séance du 07 juin 2012 :

- Décision de valider un avenant au contrat de délégation par affermage du service d'eau potable avec la société VEOLIA, pour des travaux concessifs permettant d'améliorer la qualité du service, à savoir la construction d'une usine de reminéralisation de l'eau potable. Décision de porter l'échéance des deux contrats de service, eau et assainissement, à 20 ans.
- Instauration de la participation pour l'assainissement collectif (PAC), en remplacement de la participation pour raccordement à l'égout (PRE) supprimée à compter du 01 janvier 2012. Cette nouvelle participation sera fixée par surface de plancher à 4 € par m², uniquement pour les constructions nouvelles.
- Décision d'attribuer le marché de restructuration du centre bourg à l'entreprise COLAS de EGHNIGUE(90), pour un montant 61 875.00 € TTC.
- Décision de renouvellement des deux contrats d'accompagnement à l'emploi pour une durée de 6 mois auprès du pôle emploi, pour un affecté au service technique communal et l'autre à l'école maternelle.
- Reconduction pour un an du bail courte durée consenti à Mme Caroline Flageolet (Atelier couture : ancienne école maternelle), avec un loyer mensuel de 80 € et la provision mensuelle sur charges à 60 € pour 2012.
- En concertation avec l'ONF, le conseil municipal retient le principe d'un schéma de desserte de chemins forestiers de la vallée de la Lanterne, afin d'optimiser l'infrastructure forestière.

➤ 5 - Séance du 30 août 2012 :

- Décision, sur proposition de VEOLIA, de répondre à un appel à projet de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Dans le but de réduire les pertes en eau potable, des travaux de sectorisation des conduites sont envisagés sur le réseau communal, ainsi que la télégestion des ouvrages et des équipements des réseaux d'eau potable. Le projet est évalué à 8 526 € HT et une subvention de 50 % est sollicitée auprès de l'Agence de l'eau.
- Autorisation à madame le Maire de signer une convention de fourrière avec la communauté d'agglomération de Vesoul (qui permet à l'association « Boules de poils » de Dampvalley-lès-Colombe d'accueillir et garder les chiens et les chats errants sur le territoire communal) à compter du 01 janvier 2013, pour un période d'un an renouvelable 3 fois, à raison d'un euro par habitant par an.
- Décision d'intégrer 5 heures supplémentaires, dévolues pour l'accompagnement des élèves des Baraques Chardin au transport scolaire, à un agent déjà titulaire d'un contrat de 23 heures hebdomadaires, à compter du 01 septembre 2012.
- Décision d'approuver l'évolution des statuts de la communauté de communes du Val de Semouse, qui prendra dans ses compétences à compter du 01 janvier 2013, l'accueil périscolaire et de loisirs pour les scolaires de la maternelle à la fin du primaire, ainsi que les crèches multi accueil pour les enfants âgés de 10 semaines à 6 ans, étant entendu que ces structures bénéficient d'un contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales.
- Décision de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse pour une nouvelle période de 3 ans avec la Caisse d'Allocations Familiales, à compter du

Ce que font nos élus...*Suite*

- Décision de la prise en charge par la commune des frais de visite médicale d'aptitude au permis poids lourds, pour les agents en situation de renouvellement de ce permis.

- Acceptation du principe d'une revente du camion usagé des services techniques, remplacé par un véhicule neuf.
- Acceptation de consulter le service des domaines pour l'évaluation de la maison communale des Baraques Chardin, en vue d'une cession à des acquéreurs privés.
- Le conseil municipal n'est pas favorable à une participation financière de la commune à une assurance complémentaire santé pour les agents communaux.

➤ 6 - Séance du 25 octobre 2012 :

- Acceptation de la mise à disposition gracieuse des locaux de l'ancienne école maternelle, situés 17 rue Marquiset, aux associations de la commune qui en feraient la demande.
- Autorisation à Madame le Maire d'engager une procédure d'abandon manifeste sur l'immeuble situé 62 rue Marquiset, parcelle cadastrée B 1831.
- Autorisation à Madame le Maire de vendre l'ancienne école maternelle des Baraques Chardin de gré-à-gré.
- Allocation aux coopératives scolaires des écoles maternelles et primaires de Fontaine-les-Luxeuil, une subvention calculée sur la base d'un forfait de 23 € par élève.
- Acceptation de l'avenant au marché initial, suite à des travaux supplémentaires dans la réhabilitation du centre bourg (reprise de certains réseaux d'eaux usées et pluviales, ainsi que différents caniveaux et tampons, et renforcement supplémentaire de la chaussée classée route départementale). Le marché est modifié ainsi : 66 036,50 € HT (78 979,65 € TTC).
- Décision d'offrir des chèques Kados à hauteur de 30 € par employés communaux et par enfant jusqu'à 12 ans, soit une somme totale de 510 €.
- Validation du périmètre du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) issu de la fusion des communautés de communes des belles sources, du Val de Semouse et de Saône et Coney, englobant toutes les communes appartenant aux communautés de communes citées ci-dessus.
- Approbation du programme d'assiette 2013 et destination des coupes. Vente en bloc sur les parcelles n° 21-26-28-38R-67 et en futaie affouagère n° 35-41-44-63.
- Acceptation du devis de l'ONF d'assistance à l'exploitation de chablis dans les diverses parcelles, cubage et classement, s'élevant à la somme de 358,80 TTC pour un volume estimatif de 100 m3.
- Approbation du transfert de charges de la commune à la Communauté de Commune du Val de Semouse en ce qui concerne la compétence « petite enfance » à compter du 01 janvier 2013.

➤ 7 - Séance du 06 décembre 2012 :

- Renouvellement de la convention d'assistance technique avec le Conseil Général relative à la protection de la ressource en eau potable, pour une durée d'un an, reconductible par période successive d'un an (sans que celui puisse excéder le 31 décembre 2017), pour un montant de 0.20 € par habitant par an.
- Décision, compte tenu du caractère caritatif de l'association et à titre exceptionnel, de pratiquer le tarif réduit pour la réservation de la salle polyvalente à l'AFM, le 16 mars 2013, afin d'organiser un loto.
- Désignation, pour le bureau de l'Association Foncière de remembrement, les trois membres suivants : Messieurs André Leclerc, Adrien Maufrois et Nicolas Lemerrier, le mandat des membres du bureau précédent étant arrivé à son terme le 16 novembre 2012.
- Décision de mettre en œuvre la procédure des biens sans maître pour l'acquisition de plein droit des parcelles C 145 d'une surface de 1 030 m² et B 113 d'une surface de 1 910 m². Reporte à un prochain conseil, la décision relative à la revente.
- Approbation du règlement d'affouage au titre de 2012/2013. Fixe le prix de cession du stère de bois de chauffage pour la saison 2012/2013 à 8 € TTC.
- Acceptation du devis de l'ONF relatif au lotissement du bois de chauffage communal pour l'année 2013, pour un montant de 2 392 € TTC.
- Considérant que la commune dispose des capacités d'accueil pour l'enfant et que les contributions financières demandées par les communes de Froideconche et Luxeuil-les-Bains pour accueillir des enfants de Fontaine-les-Luxeuil, le conseil municipal refuse les conventions proposées par ces deux municipalités.
- Nomination de messieurs Daniel Tisserand, comme délégué titulaire et Christian Riondel, comme suppléant, afin de siéger au SICTOM du Val de Saône (organisme chargé du ramassage des ordures ménagères dès le courant de l'année 2013).

La lutte contre la mortalité routière

ALCOOL

90 503 dépiages
1 081 positifs (1,19 %)
439 retraits de permis

1 accident corporel sur 6
1 accident mortel sur 5
5 tués sur 23

STUPEFIANTS

879 dépiages
175 positifs (19,91 %)
57 retraits de permis

7 accidents dont 3 mortels
3 tués sur 23

VITESSE

5 465 contrôles classiques
39 652 Contrôles Sanction Automatisé
180 retraits de permis

2 accidents sur 9
1 accident mortel sur 3
8 tués sur 23

Zoom sur l'actualité

Etude universitaire sur le comportement routier des conducteurs haut-saônois

Au plus fort de l'accidentalité, avec un constat alarmant de sept tués pour le seul mois de janvier 2011, les partenaires de la sécurité routière ont pris pleinement conscience de leurs difficultés à atteindre certains publics à travers les campagnes classiques de prévention.

Face à cette situation préoccupante, la préfecture et la direction départementale des territoires de la Haute-Saône ont lancé une étude avec le laboratoire de psychologie sociale et cognitive de l'université de Franche-Comté.

Son objectif est de mieux connaître les conducteurs haut-saônois au travers des questionnaires et des entretiens.

Les analyses issues de cette étude permettront de définir des actions locales complémentaires à la communication nationale.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA HAUTE-SAÔNE – Service stratégies territoriales et Conseil – Cellule éducation et sécurité routières
24-2600 des Allées – BP 389 – 70014 VESOUL Cedex – Tél. 03 83 37 92 00 – www.haute-saone.equipement-agriculture.gouv.fr
Directrice de publication : Marie-Jeanne FOTRE-MULLER
Réalisation DDT/USSTC-ESR – septembre 2012



PREFET DE
LA HAUTE SAÔNE

La politique de sécurité routière constitue une priorité en ce qu'elle s'attache à la protection de la vie humaine.

Elle s'appuie à la fois sur la mobilisation de tous les partenaires locaux et sur la prise de conscience individuelle de chacun.

Ceci dans le but d'atténuer les dangers de la circulation en rendant chaque conducteur responsable de son comportement.

Vingt-trois personnes sont mortes sur les routes de la Haute-Saône en 2011, soit 9 de moins qu'en 2010.

Ces résultats sont encourageants et la tendance à la baisse se poursuit pour le premier semestre 2012.

Mais un tué sera toujours un tué de trop ! Derrière ces bons résultats il ne faut pas oublier que certains gestes quotidiens tuent.

Depuis ma prise de fonctions, j'ai pu constater que la Haute-Saône connaît une accélération du taux de gravité (nb de morts pour cent accidents) est nettement plus élevé que le niveau national.

C'est pourquoi, il est nécessaire de poursuivre, voire d'intensifier l'effort de tous les acteurs au niveau de notre département.

L'éducation des usagers de la route est un travail de fond qui doit se renouveler sans cesse.

Poursuivons ensemble nos efforts afin de permettre la continuité de la chute de la mortalité sur les routes de France et de la Haute-Saône.

Arnaud COCHET,
Préfet de la Haute-Saône



139 Accidents corporels
133 en 2010

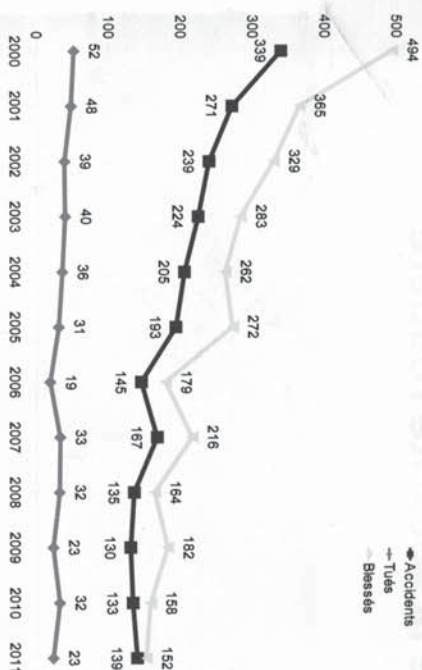
23 Tués à 30 jours
32 en 2010

152 Blessés
158 en 2010

Plus d'accidents
mais moins de tués...
un bilan encourageant !

- tué : victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours après l'accident
- blessé hospitalisé : victime hospitalisée admise comme patient dans un hôpital plus de 24h
- blessé non hospitalisé : victime ayant fait l'objet de soins médicaux, mais n'ayant pas été admise comme patient à l'hôpital plus de 24h.

Evolution depuis 2000 des accidents – tués – blessés

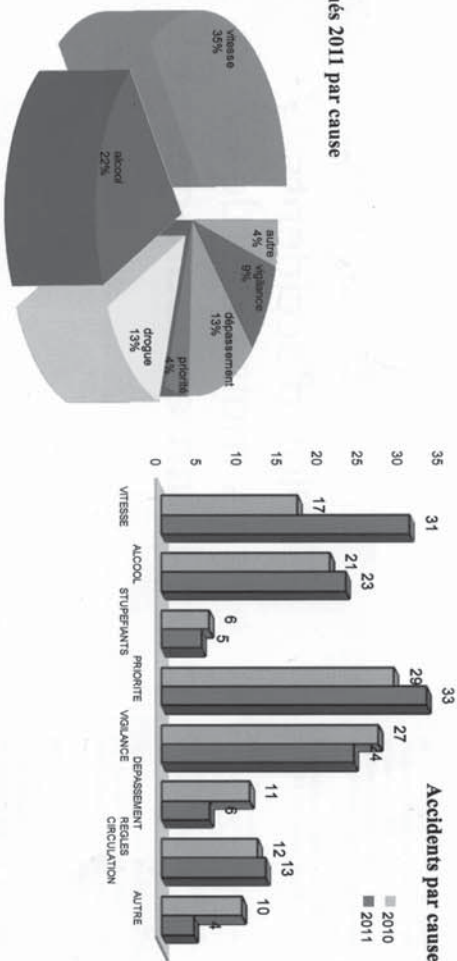


La mortalité routière est en forte diminution dans notre département par rapport à l'an passé (- 9 décès). Le nombre de blessés a lui aussi baissé en 2011 par rapport à 2010 (- 4 %). Seul le nombre d'accidents corporels est en légère hausse avec + 6 accidents par rapport à 2010.

En Haute-Saône, les résultats suivent la tendance nationale.

POURQUOI ?

Les trois principaux facteurs de mortalité sont la vitesse, l'alcool et les stupéfiants



Vitesse + alcool + stupéfiants = 70 % des décès sur les routes de Haute-Saône

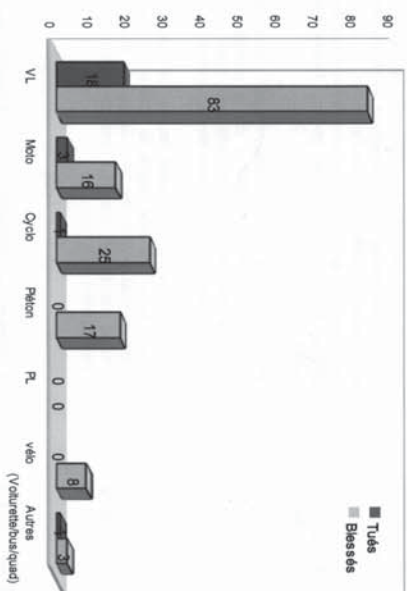
Répartition des victimes par catégorie d'âge



Les jeunes de - 24 ans sont très très touchés par les accidents de la route (26% des tués et 48% des blessés). L'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière, à partir des données nationales de 2010, indique que le manque d'expérience de la conduite représente un facteur de risque important. Cela concerne plus fortement les conducteurs novices (automobilistes et motocyclistes).

Il est constaté en France, plus particulièrement dans la classe d'âge des 18-24 ans, que pour les permis B, le risque d'être impliqué dans un accident corporel diminue progressivement avec l'expérience du conducteur. Après l'obtention du permis, il faut attendre 5 années pour diviser le risque par trois et 7 années pour le diviser par 4.

Tués et blessés par catégorie d'usagers



Les deux roues motorisées, même si leur représentation est limitée dans le trafic reste l'un des modes de transport les plus dangereux. Le risque est important, et les usagers sont vulnérables.

La voirie étant un espace partagé, il convient que chacun le respecte.

Etat civil 2012.....

Etat civil 2012

NOS JOIES - NAISSANCES

- **Enzo, Nickolas GROSJEAN DUMONT,**
le 21 janvier 2012
de Alexandre GROSJEAN et de Laetitia DUMONT

- **Clémence, Colette, Chantal LECLERC,**
le 03 mars 2012
de Cédric LECLERC et de Virginie FOURRIER

- **Julia TONKEUL,**
le 04 avril 2012
de Nicolas TONKEUL et de Pascale PHEULPIN

- **Inaya, Colette, Brigitte VAULOT,**
le 10 avril 2012
de Stéphane VAULOT et de Aurélie GOURVÈS

- **Lucas PERRIN DAVID,**
le 03 mai 2012
de Fabrice PERRIN et de Elysa MOUNIER

- **Lola LEMERCIER,**
le 09 mai 2012
de Damien LEMERCIER et de Céline PERRIN

- **Ambre BLAISON,**
le 16 mai 2012
de Romain BLAISON et de Elodie LEBEAU

- **Leena, Michèle, Betty AUBRY,**
le 21 mai 2012
de Stéphane AUBRY et de Anne-Sophie BEURAERT

- **Léna CHOQUEY,**
le 26 mai 2012
de Samuel CHOQUEY et de Céline SIA

- **Nina VIEUXMAIRE,**
le 27 mai 2012
de Arnaud VIEUXMAIRE et de Céline ROBERTO



- **Malone BEGEY,**
le 25 août 2012
de Michel BEGEY et de Amandine GARRET

- **Paterne, Lucas, Puaiuru, Vero, Ariki SIMON TAKI,**
le 08 septembre 2012
de Paterne SIMON et de Francine TAKI

- **Louna, Gisèle, Régine MESSEY,**
le 24 septembre 2012
de Stéphane MESSEY et de Marjorie BRESSON

- **Kénaël, Michel, Dominique, Charly BEUGNOT,**
le 01 octobre 2012
de Jean-François BEUGNOT et de Aurélie GRISLIN

- **Loane, Nathalie, Marc JILLI,**
le 04 octobre 2012
de Gabriel JILLI et de Stéphanie LEMOINE

- **Suzie, Severine, Magali FRICHE,**
le 12 octobre 2012
de David FRICHE et de Elodie MARQUET

- **William VIGNOL,**
le 15 novembre 2012
de Romain VIGNOL et de Anaïs SURET

- **Inès EL MOSTAIN,**
le 04 décembre 2012
de Abdelhak EL MOSTAIN et de Viviane KOEBERLE

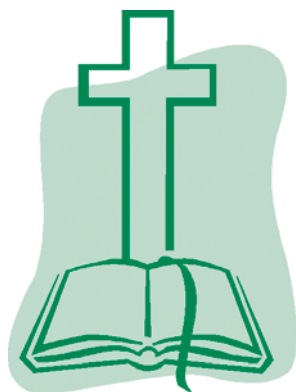


NOS JOIES - MARIAGES

- **28 avril**, Jennifer, Véronique, Joëlle **LEBEAU** et Patrice, Christian **LABREUCHE**
- **26 mai**, Aurélie, Magalie **MORGE** et Martial, Bernard **MOUTO**

NOS PEINES - DECES

- Le 09 janvier, **Hervé GOUDOT**
- Le 10 février, **Marie-Chantal, Annie, Françoise VACQUIE**, épouse de Jean-Claude WAUTIER
- Le 10 avril, **Marie-Claude, Marguerite, Yvette BURON**, épouse de Philippe SARRAZIN
- Le 01 mai, **Alain, François, Auguste REUTER**
- Le 26 mai, **Emilienne, Lucienne SIMON**, veuve de Henri, Maurice, Jean CHAPOT
- Le 04 juin, **Marie, Madeleine, Constance LECLERC**, veuve de Jean BEUGNOT –
- Le 09 juillet, **Mohamed NAMANI** époux de Clotilde PERRIN
- Le 12 juillet, **René, Henri, Bernard, Martin SIMON**, époux de Jeannine GOUHIER
- Le 27 juillet, **Roger, Jules, Gabriel OLIVIER**, veuf de Geneviève, Marie, Lucienne ROBERT
- Le 07 août, **Léontine, Marie CHASSEROT**, veuve de Germain, Georges AUBRY
- Le 12 août, **René, André BERNARD**, époux de Claudine, Laure, Alberthe DESPOULAIN
- Le 13 octobre, **Suzanne, Maria, Léontine VUILLEMIN**, veuve de Claude, Charles, Louis CHAON
- Le 17 octobre, **Dominique, Marie, Clotilde BOUDINOT**, veuve de Jacques, André HAUSER
- Le 12 novembre, **Yvonne, Élise RAFFIN**, veuve de Georges, Pierre, Lucien MATHIEU



- Le 03 décembre, **Dominique, Jacques, Camille BEUGNOT**, époux de Ghislaine, Denise PARRAIN
- Le 27 décembre, **Marie-Thérèse, Paulette SUTY**, veuve de Jacques SIMON



Le Prieuré et les Seigneurs de Saint-Loup

Après l'exposé des revendications de chaque partie, en présence d'ANCEL DE JOINVILLE, Sire de RIGNEL, de Jean de FAUCOGNEY et AYME, Sire de Ray, du Seigneur de BAUFREMONT, grand doyen de Besançon et du clerc eu roi de NAVARRE, Maître Simon AUBERT, le Bailli de CHAUMONT, Pierre de TIERCELIN tira les conclusions suivantes que tous s'engagèrent à respecter, hélas pour peu de temps, toute la partie des finages de FONTAINE, MAILLERONCOURT, BETONCOURT, demeurerait au Prieur et à ses successeurs qui pourrait y lever des amendes ou les acquitter selon l'usage de BOURGOGNE.

Le Prieur, en plus, pouvait lever la taille dite « commuable » sur les habitants de FONTAINE, comme à l'accoutumée, mais celle-ci serait de trois à quatre deniers.

Le Prieur gardait également totale seigneurie sur ces villages pour en tirer profits et émoluments ainsi que des bois et rivières, toutes les épaves lui reviendraient après le départ des propriétaires.

Le Prieur était tenu de placer dans les bois des portiers (gardes forestiers) pour trois années consécutives mais ne devait en aucune façon opérer des ventes nuisibles aux habitants.

Chaque fois qu'il leur plairait, le Prieur et ses religieux pouvaient exiger des habitants de ces finages le service d'ost (militaire) et de la chevalerie pour défendre les droits de leur église prieurale sauf contre les Seigneurs de SAINT-LOUP. En cas de nécessité, le Prieur pouvait obtenir des mêmes habitants les corvées de faux, faucilles, fourches et râtaux, ainsi que toutes celles de bras, charrues, bêtes et charrois.... mais il ne toucherait seulement que la moitié des amendes établies aux plaids généraux à MAILLERONCOURT.

Enfin, les gens de Saint-Loup pouvaient cultiver dans le finage de FONTAINE moyennant le paiement de la tierce et de la moitié de la dîme. Ils pouvaient aussi, mais avec la permission du Prieur, essarter (débroussailler) dans ses forêts et y conduire leurs bêtes pour la vaine pâture. Mais les habitants de Fontaine étaient tenus de verser aux Seigneurs de SAINT-LOUP les « gestes » (taxes à la portée) de leurs chiens, comme cela se fera encore en 1385.

De son côté, le Duc de Bourgogne, OHTON IV s'efforça également, la même année d'établir l'appointement du Prieur et de la Seigneurie de SAINT LOUP au sujet de la partie de FONTAINE.

Cependant, quelques mois après, en 1314, à la mort de l'Abbé de LUXEUIL, Etienne II, successeur de THIEBAUD après une vacance de cinq ans, celle du Pape Clément V et du Roi PHILIPPE LE BEL, les ennemis de l'abbaye redressèrent la tête. A nouveau, ils s'acharnèrent contre elle et le Prieuré de FONTAINE, notamment Jean de SAINT LOUP.

Il entra violemment dans notre monastère, le pilla et amena nombre d'habitants du village en captivité sous prétexte que LUXEUIL ne lui payait pas ce qui lui était dû !

Il fit, en outre, capturer BENOIT de CORBENAY, pêcheur du Prieur en la rivière du dit lieu et le maintient vingt jours en prison au fond de sa tour de Saint-Loup.

(A suivre)

Abbé Jean-Baptiste NOEL

